

COMMUNE DE SAINT LAURENT LES TOURS
Compte-rendu du Conseil Municipal
Lundi 12 mai 2014 à 19h

Présents : Mr Pascal Lagarrigue – maire
Mrs Christiane Labrousse, Stéphanie Roussies, Maurice Eyzat, Julien Boris adjoints
Mmes Delphine Audoin, Nathalie Brunet, Muriel Cazard, Patricia Lamagat, Sonia Soulhol,
Isabelle Tersou
Mrs Firmin Ferrandery, Daniel Mack, Laurent Raffy.

Excusé représenté : M. Willy Tchaghtchougha par M. Julien Boris

Ordre du jour :

- Approbation du conseil municipal en date du 16 avril 2014
- Acquisition chalet
- Création d'un emploi aidé
- Constitution de la commission communale des Impôts directs locaux
- Travaux halle :
 - Avenant marché lot n°1
 - Aménagement des abords
- Service ASSAINISSEMENT ville de St Céré : convention pour raccordement d'un abonné
- Ramassage des déchets verts : convention à passer avec l'entreprise NOUZIERES Jérôme
- Délibération proposée pour remboursement des frais des élus et des agents
- Fêtes et cérémonies : prévision des dépenses annuelles
- Demande soutien à l'action des associations lotoises pour l'abrogation de l'arrêté préfectoral du 30/04/2014 fixant les nouveaux horaires d'ouverture et de fermeture des débits de boissons
- Élections européennes 25 mai 2014 : tableau de présences
- Travaux des commissions
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme Muriel Cazard

• **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU C.M. du 16 avril 2014**

→ Le conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.

• **2. ACQUISITION CHALET**

La commande du chalet a été réalisée en février 2014 par l'ancienne municipalité sans bon de commande, ni devis (et donc, sans acceptation de devis). Aucun engagement juridique de la commune n'existe pour cette acquisition. Le démontage à Aynac et le montage sur site de St Laurent sont effectués bénévolement par les pétanqueurs.

Il est donc nécessaire de délibérer afin de régulariser cette situation et de pouvoir ainsi procéder au règlement du particulier propriétaire du chalet qui attend toujours son paiement.

Par contre la commune devra étendre sa garantie « multirisques » avec l'acquisition du chalet et l'association de pétanque devra assurer son propre contenu. Une convention sera établie pour fixer les conditions d'utilisation avec mention du loyer annuel fixé à 700€. Un sous-compteur EDF sera également mis en place pour remboursement des énergies.

→ Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

• **3. CRÉATION D'UN EMPLOI AIDE**

Pole Emploi propose de recruter un agent dans le cadre d'un contrat unique d'insertion pour une année avec prise en charge à 90% du salaire brut.

→ Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Pour information, en remplacement de M. Valette Laurent, M. Sudrie Jean Marc, qui possède le permis poids lourd, a été recruté sous contrat à durée déterminée de 6 mois renouvelables à compter du 12 mai 2014.

- **4. CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX**

M. Le Maire informe l'assemblée que dans chaque commune une commission communale des impôts directs locaux doit être instituée. Elle comprend le maire, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Les commissaires sont désignés par le Directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Les noms proposés sont :

Titulaires : Mmes Comte D., Gonzales M-J., Labrousse Ch., Lanskoj E. Roussies S., Soulhol C.

Mrs. Boris J. (bois), Canet J-M (bois), Eyzat M., Landes J., Mack D., Tchaghtchougha W.

Suppléants : Mme Audoin D., Brunet N., Cazard M., Lamagat P., Soulhol S., Tersou I.,

Mrs Cruzol C., Deveze G. (bois), Ferrandery F., Pradayrol R.(bois), Raffy L. Verdié Ph.,

Pour les personnes proposées hors assemblée, l'accord sera demandé avant envoi de la délibération.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

- **5. TRAVAUX HALLE :**

- **Avenant marché lot n°1**

Suite au marché de la halle, le lot n°1 avait été attribué à l'entreprise Jaubert /TPJ pour la somme HT de 70 455.80€.

Une nouvelle répartition des travaux a été faite entre les 2 entreprises et afin de régulariser le marché, un avenant n°1 doit être signé.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

- La réception des travaux a été demandée à la commission de sécurité, mais suite à la pré-réception, des modifications seront à apporter au projet initial afin de mettre en conformité la cuisine, le local EDF.

Suite aux dernières locations du foyer rural, quelques améliorations devront être réalisées comme la mise en place d'une protection des murs pour le rangement des tables et des chaises, un ou plusieurs câbles pour permettre de fixer toutes décorations lors des festivités.

- **Aménagement des abords**

Un devis a été demandé à deux entreprises locales afin de réaménager les abords de la halle qui n'étaient pas compris dans le marché.

- **6. SERVICE ASSAINISSEMENT ville de St Céré : convention pour raccordement d'un abonné**

Il s'agit de passer une convention entre la ville de St Céré et la commune de St Laurent afin de régulariser la situation d'un administré de la commune de St Laurent qui s'est raccordé sur le réseau assainissement de St Céré sans autorisation préalable.

Avant de prendre une décision, une rencontre sera organisée avec la commune de St Céré.

- **7. RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS : convention à passer avec l'entreprise Nouzières Jérôme**

C'est l'entreprise Nouzières qui depuis le début de l'année 2014 effectue le ramassage des déchets verts pour la somme de 12 960€ TTC. Afin de pouvoir mandater des acomptes mensuels ou trimestriels une convention doit être établie entre l'entreprise et la commune.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

- **8. DÉLIBÉRATION PROPOSÉE POUR REMBOURSEMENT DES FRAIS DES ÉLUS ET DES AGENTS**

Pour les élus : les membres du conseil municipal peuvent prétendre, sur présentation de pièces justificatives au remboursement des frais de transport ou de séjour qu'ils engagent à l'occasion de leur déplacement hors du territoire de la commune. Il est convenu que seule une distance supérieure à 50 km aller-retour pourra faire l'objet d'un remboursement de frais.

Pour les agents : il convient d'adopter le principe de remboursement des frais kilométriques, de repas et d'hébergement en cas de non prise en charge par l'organisme de formation. Cette indemnité sera versée sur présentation de justificatifs, selon les taux fixés par la réglementation de l'Etat.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

- **9. COMMISSION « FÊTES ET CÉRÉMONIES » : prévision des dépenses annuelles**

M. le Maire propose de lister toutes les dépenses annuelles qui peuvent rentrer dans le cadre des fêtes et cérémonies.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

- **10. DEMANDE SOUTIEN à L'ACTION DES ASSOCIATIONS LOTOISES POUR L'ABROGATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 30 AVRIL 2014 FIXANT LES NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES DÉBITS DE BOISSONS**

Par arrêté du 30 avril 2014, M. le Préfet a fixé à 1h du matin la fermeture des débits de boissons, ce qui réduit considérablement la durée d'ouverture fixée antérieurement à 4h par dérogation.

Les comités des fêtes du Lot ont réagi avec l'association des Maires et élus du Lot et après une rencontre avec M. le Préfet du Lot un nouvel arrêté a été publié en date du 9 mai 2014 qui fixe les autorisations de débits de boissons temporaires à 3h du matin avec interdiction de vendre de l'alcool au-delà de 2h30.

- **11. ÉLECTIONS EUROPÉENNES 25 MAI 2014 : TABLEAU DES PRÉSENCES**

Le tableau des présences est complété en fonction des disponibilités de chacun.

L'organisation des élections revient à la municipalité en place ; les dates étant connues suffisamment tôt, il conviendra à l'avenir que chacun réserve quelques heures pour y participer.

- **12. TRAVAIL DES COMMISSIONS**

Suite à la dernière réunion, des commissions communales ont été créées.

M. le Maire souhaite qu'un compte-rendu soit établi et communiqué après chaque réunion.

La commission « fêtes et cérémonies » a commencé à préparer l'organisation de la journée pour la plantation du Mai du samedi 5 juillet 2014.

La commission « communication » travaille sur la mise à jour du site internet. Par ailleurs, un éclaircissement a été décidé concernant les échanges et la publication d'articles avec la correspondante de la Vie Quercynoise.

La commission « école » va programmer prochainement une réunion pour l'organisation de la réforme des rythmes scolaires.

La commission « voirie » ne s'est pas encore réunie mais devra le faire très prochainement afin de planifier au plus tôt les travaux à réaliser.

- **13. QUESTIONS DIVERSES**

- **Entretien terrain communal**

M. Julien Boris propose d'entretenir les terrains situés au bas des lots viabilisés du lotissement les Prés de Lascol, Mrs Lafragette Laurent et Rougié Raymond ne souhaitant plus intervenir.

- **Informations diverses :**

- 13 mai 18h45 : présentation de la nouvelle équipe municipale aux agents.
- Association des Elus du Lot : « les Universités des Maires 2014 »
 - 16 mai à Gramat
 - 5 juin à Cahors
- 17 mai 11h : Vernissage exposition « la peinture de Jean Lurçat collection secrète » Invitation remise à chaque conseiller
- Soirée ciné-ciel : la date et le titre du film en numérique seront à déterminer. Prise en charge par la communauté de Communes du Pays de St Céré à hauteur de 50%.

- **Observations des conseillers :**
 - Mme Soulhol : signale que le mur situé route du cimetière de Crayssac s'effondre.
 - M. Mack : renouvelle la demande faite au précédent conseil municipal concernant la vitesse excessive des véhicules rue de Costerousset et rue Louis Boris.
 - Court de tennis : mauvais état du sol
 - Leader Price : bruit important des réfrigérateurs

Fin de séance : 22h07

Vu le Maire,
Pascal Lagarrigue